



Au Québec, la question de la peine de mort est réglée depuis 20 ans et personne ne veut revenir là-dessus.

Une motion a été introduite pour réaffirmer l'opposition de la Chambre des communes à la peine de mort car les conservateurs n'interviennent plus systématiquement pour réclamer la clémence, pour des raisons humanitaires, au nom des Québécois et des Canadiens condamnés à la peine de mort dans un pays étranger. C'est d'ailleurs le cas d'un Canadien détenu actuellement dans un corridor de la mort aux États-Unis. De plus, le gouvernement Harper a décliné l'invitation qui lui était faite de parrainer une résolution pré-

sentée à l'Assemblée générale des Nations-Unies, demandant un moratoire sur ce châtiement cruel. En raison de ces signaux alarmants, cette motion prenait tout son sens.

Le pire de toute cette histoire c'est que les conservateurs ont voté contre cette motion qui ne semblait, a priori, que réaffirmer une évidence, un consensus social au Québec et au Canada.

En fait, le vote sur cette motion est symptomatique d'une idéologie. Les conservateurs ont un agenda moral semblable au courant de la droite religieuse américaine.

Le Bloc Québécois souligne que le caucus

conservateur du Québec commence à s'apercevoir de la nature rétrograde des politiques conservatrices. Pour preuve, deux députés conservateurs du Québec sont restés assis au moment du vote, soit Denis Lebel et Steven Blaney.

Les conservateurs ont finalement révélé leur vrai visage, ils nous ont laissé voir jusqu'où ils seraient prêts à aller s'ils étaient majoritaires.

